

Partie II
CHAMP OU RÉSEAU ?

Champ ou réseau ?

par

Philippe MARY, Andrea REA

Université libre de Bruxelles

et Yves CARTUYVELS,

Université Saint-Louis-Bruxelles

La tension entre champ et réseau s'enracine fortement dans deux traditions sociologiques opposées. Le concept de champ a particulièrement été développé par Pierre Bourdieu. Ce dernier considère que la société est divisée en des espaces sociaux autonomes au sein desquels des acteurs sont en concurrence et en lutte pour l'acquisition des biens rares. Chaque champ dispose de sa propre structure et de ses propres enjeux définissant la valeur des différents capitaux. Le champ littéraire se distingue ainsi du champ politique ou du champ économique. Le concept d'acteur-réseau notamment développé par Bruno Latour ouvre une autre interprétation, avec une double rupture par rapport à la tradition sociologique. L'analyse sociologique qu'il initie prend en compte non seulement les humains mais aussi les non-humains (les objets et les discours) et il privilégie les réseaux entre acteurs plutôt que les groupes sociaux. L'hétérogénéité est ainsi au cœur de cette approche qui définit le social comme l'ensemble des relations, des associations et des médiations entre des acteurs et des actant hétérogènes qui le constituent.

L'atelier était chargé de poursuivre l'évaluation des concepts de champ et de réseau, en se penchant sur les questions suivantes : quels sont les mérites respectifs, mais aussi les limites de ces deux concepts ? S'agit-il de catégories essentiellement analytiques, ou engagent-elles des visions normatives implicites ? Les approches en termes de champs et de réseaux sont-elles articulables ou reposent-elles sur des

présupposés difficilement compatibles ? Quelles sont les conceptions du pouvoir qui sont impliquées par ces deux visions ? Quels sont les avantages respectifs de ces deux concepts à l'aune de recherches concrètes ? Champ et réseau constituent-ils seulement des concepts ou sont-ils des paradigmes interprétatifs de la société contemporaine potentiellement antinomiques ou mutuellement exclusifs ?

Ces questions sont directement inspirées des travaux de Luc Van Campenhoudt et, en particulier, de deux articles dans lesquels il montre bien à la fois l'attrait de l'analyse réticulaire, mais aussi les problèmes que pose une telle approche¹. *Attrait* renouvelé – le concept est loin d'être neuf – du réseau, d'abord, en raison de changements sociaux importants dont l'analyse en termes de champ ne permet plus de rendre compte de manière satisfaisante : la restructuration réticulaire de la société sous l'effet des nouvelles technologies de l'information et de communication ; la « dédifférenciation » des politiques publiques dans un monde où l'État perdrait sa centralité ; et l'affaiblissement de l'autonomie de certains champs, comme le champ politique, généralement au profit du champ économique. *Attrait*, mais aussi *problèmes*, dont trois types sont soulignés par Luc Van Campenhoudt. Problème *théorique*, en raison de l'appartenance du réseau à un registre conceptuel soutenant avec vigueur une vision consensuelle de la société dans laquelle s'effacent les questions d'inégalités, de conflit ou de pouvoir. Problème *épistémologique*, par l'usage scientifique de catégories normatives de la pratique au risque d'ouvrir la voie aux jugements de valeur et de perdre en puissance heuristique. Problème *idéologique*, par la conjonction des deux types de problèmes précédents : faire advenir un nouveau registre d'action publique à la fois consensuel et imposant des catégories normatives de la pratique. « Que conclure sinon que loin d'y renoncer, il faut au contraire se le réapproprier, mais comme catégorie de connaissance indépendante de la normativité qui lui est aujourd'hui accolée et sans tomber dans le consensualisme auquel participe souvent un usage non critique de ce concept ?² ».

¹ L. VAN CAMPENHOUDT, « Pouvoir et réseau social : une matrice théorique », in G. Herman *et al.* (dir.), *Travail, inégalités et responsabilité*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2010, p. 5-41 ; et « Réseau ou champ ? Deux concepts à l'épreuve du pouvoir dans le "travail en réseau" », *Cités*, 2012, n° 51, p. 47-63.

² *Ibidem*, p. 17.

Les contributions que l'on va lire dans cette partie sont pour le moins diverses, tant au niveau de leurs présupposés et orientations théoriques, que sur le plan des choix méthodologiques et des points d'ancrage empiriques. Par rapport à la question générale qui est abordée ici, les positions sont à l'image des sujets traités, très diversifiées, qui vont de l'adhésion (au réseau et/ou au champ) à la tentative de conciliation, en passant par diverses formes d'approche critique. Une telle diversité n'empêche pas l'émergence de thèmes plus récurrents que d'autres, à commencer peut-être par celui de l'*idéologie*. « Le réseau est devenu lui-même une idéologie, un régime de justification » a-t-on dit. Il y a une « injonction à faire réseau », une « idéologie réticulaire contemporaine ». Il y a, comme l'a montré Martuccelli, une injonction à l'indépendance ou à l'autonomie de l'homme moderne. La question se pose alors de savoir si le réseau relève de « l'idéologie dominante » dont il a aussi été question, et, en décalant un peu l'angle de vue, de soutenir avec Luc Van Campenhoudt que « comme dispositif, le réseau serait alors à la fois une technologie contemporaine du pouvoir et le nouveau visage souriant de la domination, soit non pas un pouvoir central manipulateur mais une structure globale de pouvoir dont on peut voir l'effectivité dans "la trame la plus ténue de la société"³ ».

Face à ce pouvoir, quelles seraient alors les *marges de manœuvre des acteurs* ? La question peut se décliner au moins de deux manières. *Primo*, comme l'indiquait Luc Van Campenhoudt à propos de notre recherche sur les frontières de la justice⁴, « dans les nouveaux dispositifs de l'action publique et sociale, les relations et communications sont très loin de fonctionner comme un réseau est théoriquement censé fonctionner » parce que « sous les dehors consensualistes du travail en réseau, la lutte entre les champs est féroce⁵ ». *Secundo*, en repartant des rapports de domination : les conseillers-emploi ne sont pas des chômeurs de longue durée, les étudiants en situation de mobilité internationale ne sont que rarement des enfants de classes dominées sachant intuitivement qu'ils

³ L. VAN CAMPENHOUDT, « Réseau ou champ ? Deux concepts à l'épreuve du pouvoir dans le "travail en réseau" », *op. cit.*, p. 63.

⁴ Fr. DE CONINCK, Y. CARTUYVELS, A. FRANSEN, D. KAMINSKI, Ph. MARY, A. REA et L. VAN CAMPENHOUDT (avec la collaboration de F. TORO, G. HUBERT, H.-O. HUBERT et Ch. SCHAUT), *Aux frontières de la justice, aux marges de la société. Une analyse en groupes d'acteurs et de chercheurs*, Gand, Academia Press-Politique scientifique fédérale, 2005.

⁵ L. VAN CAMPENHOUDT, « Réseau ou champ ? Deux concepts à l'épreuve du pouvoir dans le "travail en réseau" », *op. cit.*, p. 62.

ne réussiront pas à l'université, le boulimique d'activités manquant de temps n'est pas celui qui dort pour tuer le temps.

Dans la foulée, deux autres thèmes semblent se détacher. Le premier, central, est celui de la *mobilité*. La mobilité est centrale dans l'injonction à faire réseau. Mais elle est aussi un marqueur des rapports de domination. Pour exemplifier la conception réticulaire du pouvoir dans laquelle il situe Foucault, Luc Van Campenhoudt reprend à Boltanski et Chiapello la différence entre mobiles et immobiles (les premiers ayant la capacité de faire travailler pour eux les seconds)⁶. On pourrait aussi évoquer la différence faite par Bauman⁷ entre les « mondiaux » et les « locaux », pour prendre en considération les modalités de contrôle social développées grâce aux médias et à la télévision en particulier, et qui permettent, à l'inverse du panopticon de Foucault, à un grand nombre de regarder un petit nombre ou aux « locaux » d'observer les « mondiaux », l'interaction ainsi créée faisant fonction de discipline, de sorte que les institutions disciplinaires en viendraient à s'apparenter à ce qu'il appelle des « fabriques de l'immobilité ». Pour dire les choses simplement, dans les rapports actuels de domination, l'immobilisation apparaît comme un enjeu social tout aussi important que la mobilité et la capacité à immobiliser certains autres apparaît aussi comme un indicateur de pouvoir.

Le second thème, moins central, mais non moins important, est celui de la *légitimité*. Pointé dans le champ culturel en termes de redéfinition, il est moins présent dans les approches réticulaires en raison de la vision hiérarchisée, stratifiée qu'il suppose, mais aussi en raison des processus de dépolitisation que ces approches supposent à leur tour. A cet égard, il n'est pas inutile d'essayer de préciser ce que recouvrent ces processus de dépolitisation pour mieux cerner l'incidence qu'ils peuvent avoir en termes de pouvoir. Ainsi, il peut s'agir de la perte de sens politique d'enjeux sociaux, comme on peut par exemple l'observer avec les pratiques de managérialisme. On assiste alors à une définalisation de l'action publique, menée par des institutions guidées uniquement par

⁶ L. VAN CAMPENHOUDT, « Réseau ou champ? Deux concepts à l'épreuve du pouvoir dans le «travail en réseau» », *op. cit.*, p. 54 (citant L. BOLTANSKI, E. CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, p. 465).

⁷ Z. BAUMAN, *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette Littératures, 1999, en référence notamment au « synopticon » de Th. MATHIESEN (« The viewer society : Michel Foucault's 'Panopticon' revisited, *Theoretical criminology*, 1997, n° 2, p. 215-233).

leur propre rationalité et évaluées par leur propre production (« faire du chiffre », peu importe la fin poursuivie). Mais il peut aussi s'agir d'une sorte de verni technique et consensuel permettant de faire passer des décisions politiques sensibles, qu'il s'agisse de l'intervention dans un domaine où les États sont souverains et/ou de l'intervention dans une question particulièrement controversée (comme l'intégration des étrangers). Dans le premier cas, on peut parler de processus de dépolitisation au sens où, à terme, il signerait la fin de l'État ; dans le second, il ne s'agirait que d'une réorganisation progressive des modalités de politisation d'enjeux sociaux à un niveau étatique supra-national.

